



Association « Chierry j'y cours »

M. Jean-Marc ESTEVES

8, rue Maurice Clausse 02400 Chierry

☎ 03.23.85.23.04

☎ 06.31.45.41.25

chierryjycours@free.fr

<http://chierryjycours.e-monsite.com/blog.html>

Chierry,
Le 30 août 2022

Règlement Etampes Trolls 28/01/2023

1. ORGANISATION :

CHIERRY J'Y COURS organise l'Étampes Trolls.

Trails 18.5 km solo ou relais 2 coureurs 2x9km • L'Étampes Trolls 18.5km. Départ 18h00
pour environ 700 m de dénivelé positif. Épreuve ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, et plus. Ouvert à partir de cadets (16/17 ans) pour le duo 2x9 km Tiot Troll et Juniors (18ans et +) pour le Grand Troll 18 km

Plus de 98% chemins, sentiers, forêt ou vigne.

L'Étampes Trolls et un trail en complète autonomie. Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation, avec la responsabilité d'un ou plusieurs bénévoles.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :

- la copie de sa licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running ou d'un Pass' Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- la copie de sa licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation • ou La copie de son certificat médical de non contre-indication à la pratique de L'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation.

4. INSCRIPTION (modalités, droits et clôture) :

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation avec autorisation parentale pour les mineurs : Cloture inscriptions le 25/01/2023

20€ le 18.5km et 20€ le 18.5 km relais 2 coureurs

Possibilité d'inscription sur place dans la limite du nombre de dossards.

Avec une majoration de 5€ sur place

Le nombre de participants est fixé à 350 dossards pour les courses.

Un cadeau de bienvenue est remis à chaque participant

- Inscriptions & Retrait des dossards Salle des sports rue de Chierry Etampes sur Marne 16h00 à 17h45 le samedi 28/01 • Clôture des inscriptions à 15mn des départs

5. ANNULATION :

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou en cas de circonstances dangereuses pour les concurrents ou les bénévoles.

En cas de non-participation à la course de la part du coureur et quelle qu'en soit la cause, il ne sera pas fait de remboursement des inscriptions payées d'avance.

En cas d'annulation de la course de la part de l'organisation (météo ou cause majeure) et uniquement si le départ n'a pas été donné, les inscriptions seront automatiquement valables pour les courses de l'année suivante.

6. EQUIPEMENT :

Trail en complète autonomie il n'y aura aucun ravitaillement sur le parcours.

Matériels obligatoire : Chaque participant devra se présenter avec une frontale, réserve d'eau, veste de pluie, couverture de survie, un sifflet et un téléphone portable avec le numéro organisation enregistré 06.31.45.41.25 .Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée.

- Matériel recommandé et/ou conseillé (liste non exhaustive)
- chaussures de trail et vêtements adaptés en cas de mauvaises conditions météo.

7. DOSSARD :

Cession de dossards interdite. Inscription individuelle. Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Tout contrevenant pourra être mis hors course. .

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation de **l'Etampes Trolls** décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- **Transmission du dossard relais au niveau du pointage km 9.5 km**

dans l'entrée du gymnase

8. POSTES DE CONTRÔLE ET DE RAVITAILLEMENT :

L'épreuve est chronométrée. Un poste de contrôle sera à l'entrée du gymnase pour le pointage des traileurs et la vérification du passage avec transmission du dossard entre relayeurs . Des contrôleurs vérifieront la régularité de la compétition et pourront exclure les coureurs qui n'emprunteront pas volontairement le parcours balisé ou qui ne suivraient pas les instructions des signaleurs .Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès au poste de ravitaillement d'arrivée

9. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE :

Médecin & secouristes seront sur le parcours

Nous appliquerons toutes les restrictions du plan SECURITE. Respect du code de la route lors des traversées de routes. L'organisation Chierry J'y Cours se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique. Un coureur faisant appel aux secours se soumet de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions..

10. TEMPS MAXIMUM AUTORISE :

Etampes Trolls 18.5 Km : Une barrière horaire se trouvera au **km 9.5** dans le gymnase, cette BH devra être franchie **en moins de 1h30 de course**. (env:6,3 km/h) Tout coureur mis

hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète sachant que le dé-balisage est effectué par les serre files.

11. ABANDON :

En cas d'abandon, le coureur devra impérativement remettre son dossard à un bénévoles.

12. PENALISATION – DISQUALIFICATION :

En s'inscrivant à l'une des courses, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours balisé sans couper les sentiers
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- ne pas utiliser de moyen de transport
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle anti dopage, en cas de désignation.
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision

Tout manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

13. JURY D'ÉPREUVE :

Il est composé : du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course, des responsables des postes de contrôle concernés.

14. MODIFICATIONS DES PARCOURS ET ANNULATION DE COURSE

En cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours.

15. ASSURANCE / RESPONSABILITÉ :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale) la responsabilité de l'organisation est dégagee.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas d'accident matériel ou corporel, de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

16. ENVIRONNEMENT :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. Ne jetez aucun déchet. Respectez la faune et la flore. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié. Le tri sélectif des déchets sera mis en place aux postes de ravitaillement ainsi que sur le site de départ/arrivée. Les organisateurs s'engagent eux à débaliser très rapidement et à restituer les sites dans l'état ou ils étaient avant l'épreuve.

17. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES :

Sur les 2 distances un classement "scratch" Hommes et Femmes est établi. Ce classement ne sera pas contestable par les concurrents. Les 3 premières et 3 premiers sont récompensés, ainsi les 1ers de chaque catégorie, les récompenses ne seront pas cumulables. Aucune dotation en argent n'est donnée. Les classements sont publiés sur le site de l'organisateur sous 24 heures. [Election Miss & Mister Trolls 2023](#)

18. DROITS A L'IMAGE :

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve et ce pour une durée

illimitée.

19. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

20. CONVIVIALITE:

Le plaisir et la convivialité seront au rendez-vous de cette manifestation :

Charte environnement/solidarité

Les adhérents de l'Association **CHIERRY J'Y COURS** sont des sportifs adeptes de différentes disciplines : course à pied, trail, trek, raid, CO, randonnée, Marche active, Run & Bike, triathlon... se déroulant en milieu naturel et sont heureux de partager leur passion avec tous ceux qui adhèrent aux valeurs décrites ci-après.

Pour le respect de l'environnement, les concurrents s'engagent à ne pas jeter de déchets sur le parcours, l'organisation se réservant le droit d'exclure tout concurrent n'ayant pas respecté ce point. Sur les parties du parcours empruntant le domaine public, le code de la route devra être respecté. Les organisateurs s'engagent eux à débaliser très rapidement et à restituer les sites dans l'état ou ils étaient avant l'épreuve.

Les participants s'engagent à apporter une aide aux autres participants rencontrant des difficultés.

Nous vous souhaitons de prendre beaucoup de plaisir sur nos sentiers.

Jean-Marc Esteves